

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 2

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

26 avril 2024

Délibération affichée en mairie

le : 7 mai 2024

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 7 mai 2024

Accusé réception reçu

le :

L'an deux mil vingt-quatre, le trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Marie-Françoise MASSEI, Lucette AMARO-CAPITAO, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI, Patrick RINIERI

Absents :

Hélène AUBRY (procuration à Pascal LECCIA), Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI)

Secrétaire de séance : Raphaël PIERRE-BIANCHETTI

Délibération n°003-006-2024 : Adoption du projet d'établissement 2024 de la crèche « Vèculu di Cavru »

La Directrice de la crèche a soumis le projet d'établissement pour 2024 comportant le règlement intérieur, le projet social et le projet éducatif.

Il appartient au Conseil Municipal de valider ce document.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le projet d'établissement 2024 relatif à la crèche communale

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal LECCIA

